Image not found or type unknown

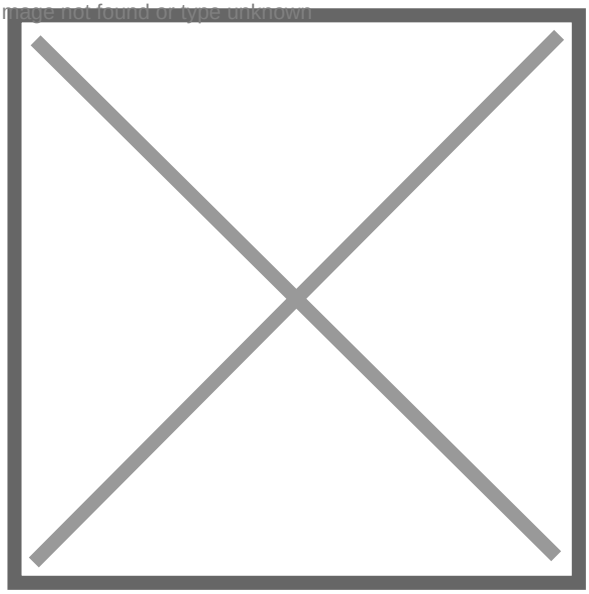

# Location véhicule, devis abusif et agence injoignable

Par **cedric_e**, le **12/04/2012** à **08:42**

Bonjour,

J'ai loué pour mon déménagement une camionnette à une agence de location de véhicules. On a fait une petite rayure juste au dessus de la roue arrière droite (l'état des lieux de rendu du véhicule est clair sur le dégât).
L'agence a retiré sur mon compte une somme correspondant à un devis de réparation. Ce devis concerne des travaux de carrosserie et de peintures sur la totalité de la partie inférieure droite de la camionnette, soit une facture d'environ 500 euros. Hors, la camionnette avait déjà des dégâts sur sa partie inférieure droite, plus important que notre rayure. Encore une fois, l'état des lieux du véhicule est très clair sur ce point, il y a même la date de ce dégât antérieur.

Première question : l'agence peut elle me facturer un devis pour une zone qui était déjà endommagé ?

J'ai contesté par lettre recommandé avec accusé de réception le fait que je suis responsable des dégâts concerné par le devis, expliquant grosso modo ce que je viens d'expliquer. Hors, l'agence n'a pas réceptionné cette lettre recommandé, et n'est pas allé la chercher à la poste. Elle vient de m'être renvoyé. De plus, la personne qui m'a envoyé par mail le devis de réparation (et qui a finit son mail par : "Je reste à votre disposition pour tout complément d'information" ) ne réponds plus à ces mails.
Je soupçonne donc que cette agence est de mauvaise fois (pour rester poli ...) sur ce dossier, et le sait très bien.

Deuxième question : quel recours j'ai pour forcer l'agence a traité ma contestation et avoir au

moins une réponse de leur part ?
Troisième question : est-ce qu'il y a un délais jusqu'au quel je n'ai plus le droit de contester le devis de réparation ? est-ce que le fait d'avoir envoyé une lettre recommandé avec AR qu'ils n'ont pas retirée me protège vis à vis de ce delai ?

Merci de votre aide !

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés